



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Qu'un projet de règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus a été déposé à la séance du conseil du 3 janvier 2018.

Que le règlement concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus sera déposé pour adoption à la salle du conseil située au 3, route Elgin Sud, le 5 février 2018.

Que le règlement contiendra des mesures visant l'intégrité, la probité, la diligence, l'efficacité, la loyauté et le professionnalisme des employés.

Des règles de conduite seront également adoptées pour prévenir les conflits d'intérêts, pour éviter les abus de confiance et la malversation.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné.

Donné à Ville de Saint-Pamphile, ce 10^e jour de janvier deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,
Directeur général